

Bonne retraite antonio

Le 18 aout dernier, après 38 années de service chez structure métropolitaine m antonio counha a decider de prendre sa retraite ,bien merite. Profites –en bien et merci

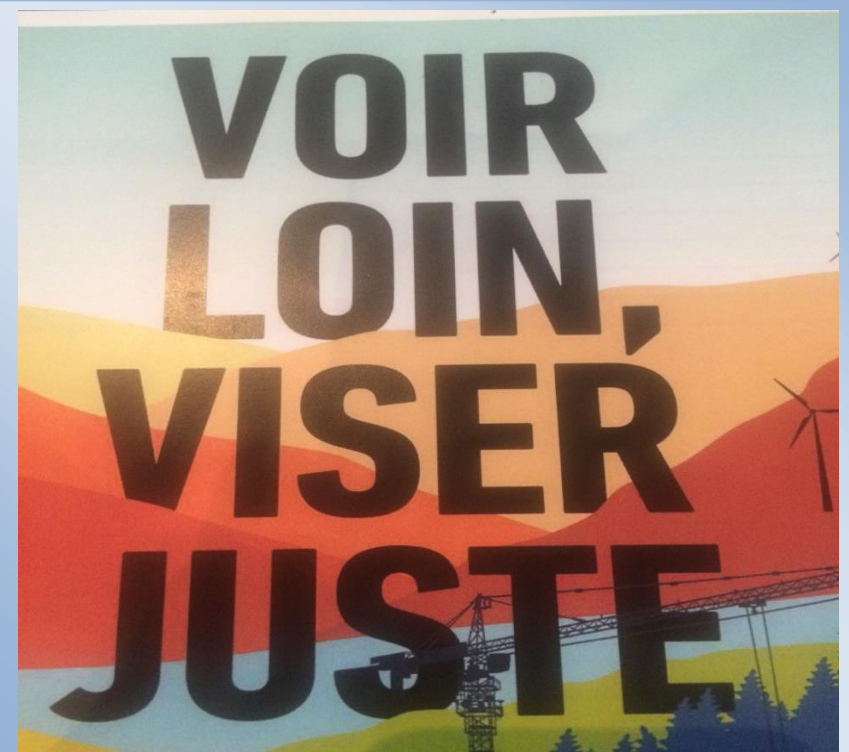


Votre exécutif syndical

Président :	Daniel Mcsween
Vice Président :	jorge Gloria
Trésorier :	Victor Martinez
Secrétaire :	Christopher Champs
Grief :	Walter Deloayza
Conseiller Syndical	Ronald Pierre-Charles



**Syndicat des travailleurs et travailleuses de
Structures Métropolitaines-CSN**



**LE P'TIT
JOURNAL
SMI**

Edition de septembre / octobre 2017

INFO ET NÉGO

DATES À RETENIR

NOUS AVONS RECUE DES NOUVELLES DE L'EMPLOYEUR POUR UNE PREMIERE RENCONTRE OFFICIEL.

LA DATE QUI A ETE CHOISIE EST LE 3 OCTOBRE A 9 :00.
CETTE RENCONTRE SE TIENDRA AU 450 CHEMIN DU GOLF

LES DEUX PARTIES VONT DÉPOSER LEURS DEMANDES ET D'AUTRES DATES SERONT DÉTERMINÉES POUR POURSUIVRE LES NÉGOCIATIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRAL

QUAND : 10 OCTOBRE 2017

OU :201 COROT LOCAL SYNDICALE

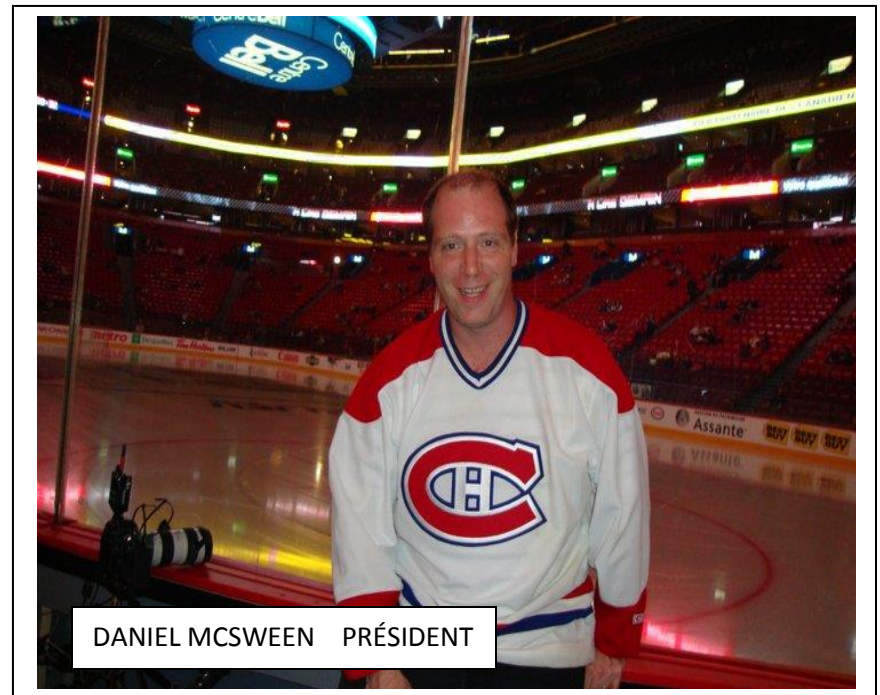
HEURES : 16H 00

DANS CETTE ASSEMBLÉE NOUS ALLONS VOUS DONNER LES DERNIERE INFORMATION CONCERNANT LES NÉGOCIATIONS

DANS QUELQUES SEMAINES NOUS AURONT LE PRÉVILEGE DE RECEVOIR DANS UNE DE NOS ASSEMBLÉE UNE REPRÉSENTANTE DU CONSEIL CENTRAL DE MONTRÉAL QUI VA VENIR VOUS PARLER DU MANIFESTE DU CONGRES DE JUIN DERNIER

PIZZA AU MENU !!!

VENEZ EN GRAND NOMBRE !!



DANIEL MCSWEEN PRÉSIDENT

BONJOUR A TOUS CHERS CAMARADES J'ESPÈRE QUE VOUS AVEZ PASSÉ DE BELLES VACANCES UNE GROSSE ANNÉE SE PRÉPARE .

2017 EST UNE ANNÉE DE NÉGOCIATIONS ET DE CONVENTION COLLECTIVE. POUR RÉUSSIR CA PRENDS L'APPUIE DE TOUS NOS MEMBRES, QUE CE SOIT SUR LE TERRAIN OU DANS LES ASSEMBLÉES . SOYEZ PRÉSENT ET IMPLIQUEZ VOUS.

VOTRE DEVOIR COMME MEMBRE D'UN SYNDICAT EST D'ASSISTER AU ASSEMBLÉE POUR DÉMONTRER A L'EMPLOYEUR QUE VOUS DONNEZ VOTRE APPUIE A VOTRE SYNDICAT ET DU MEME COUP RESTER INFORMÉ .

QUAND VOUS ASSISTEZ A UNE ASSEMBLÉE, CELA VOUS PERMET DE FAIRE VALOIR VOS IDÉES E T AINSI DE FAIRE AVANCER LES CHOSES.

POUR VOTRE EXECUTIF SYNDICALE ,NOTRE RÉCOMPENSE EST DE VOUS VOIR NOMBREUX AU ASSEMBLÉES GENERALES .

VOTRE PRÉSENCE EST IMPORTANTE



COMITÉ CSST

Daniel Mcsween **CELL 514 265-6904**

Jacques Gauthier

Martin Gagné

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTE ET DE LA
SECURITE DU TRAVAIL DU 15 OCTOBRE AU 21
OCTOBRE

POUR SOULIGNER LA SEMAINE NATIONALE UN
RENCONTRE DE PREVENTION SERA ORGANISER

QUAND : VENDREDI LE 20 OCTOBRE

OU 450 CHEMIN DU GOLF

HEURE : 12 :00 A 13 :00

VIDEO ET QUELQUE CONSEILS PRATIQUE VOUS
SERONT PRESENTER

MENU PIZZA

BIENVENUE A TOUS



COMITÉ DE TRAVAIL

**QUEST-CE QU'UN COMITÉ DE TRAVAIL : C'EST UN
GROUPE DE REPRÉSENTANTS QUI PAR CORPS DE
MÉTIER, QUI NOUS INFORMENS DES CHOSES À
CHANGER OU A MODIFIER POUR LE BON
FONCTIONNEMENT DE TOUS . LE BUT DE CES,
RENCONTRES EST DE FACILITER NOTRE TRAVAIL. CES
RENCONTRE ONT LIEU 2 FOIS PAR ANNÉE, SOIT EN
JANVIER ET EN SEPTEMBRE**

LE COMITÉ

SURINTENDANT LOG : SYLVAIN ST JEAN

SURINTENDANT SER : GAETANT LABONTÉ

NETTOYEURS :

MENUISIER :

PEINTRE : MICHEL GALLANT

PLOMBIER : BERNARD MAJOR

MANŒUVRE :

SUDOKU

			5	1		7	9	
9	2	4						
8							4	
	5			6	2			
					9			
		2				4	5	
			1			8		
	7	1	3					

POOL DE HOCKEY

2017-2018

LA SAISON DE HOCKEY APPROCHE !!!

ENCORE CETTE ANNÉE NOUS ALLONS FAIRE UN
POOL DE HOCKEY POUR LA SAISON 2017 - 2018

PRIX 10\$

FEUILLE ET REGLEMENT DISPONIBLE DANS VOS
SALLE DE REPOS RESPECTIF

POUR TOUTE INFORMATION CONTACTEZ

BENOIT CHARPENTIER OU GAETAN LABONTE

Bonne saisons

MICRO SITE INTERNET

Feesp.csn.qc.ca onglet syndicat ,

Structure metropolitaine

Se nouvelle outils vous donne acces a plein réponse

Convention collective

Status et règlement

Petit journal

Nouvelle du 65 ieme congre qui c'est dérouler en juin dernier



LE NOUVEAU COMITÉ EXÉCUTIF

De gauche a droite ,Véronique De Sève,3 ième vice-présidente, Pierre Patry, trésorier,Carolline Senneville,1 iere vice –présidente, Jaques Létourneau, Président,Jean-Lortie,secrétaire général,Jean Lacharité 2 ieme vice –président

UNE DES PROPOSITIONS ADOPTÉES AU 65 IEME CONGRES

QUANTUM DES PRESTATIONS DE GREVE ET DE LOCK-OUT

Que les prestations hebdomadaires de grève et de lock-out soit portées à :

-261 \$ à compter du 11 juin 2017

268 \$ à compter du 1 mars 2018

275 \$ à compter du 1 mars 2019

QUANTUM DES PRÈSTATIONS DE CONGÉDIMENT OU DE SUSPENSION POUR ACTIVITÉ SYNDICALE

CNESST

MESSAGE IMPORTANT

L'ORSQUE UN ACCIDENT TRAVAIL SURVIENT ,
VEILLEZ AVERTIR VOTRE COMITÉ SANTÉ
SÉCURITÉ.

LES PERSONNES DU COMITÉ SONT CAPABLE
DE VOUS AIDER POUR VOS FORMULAIRES
AINSI QUE POUR VOUS AIDER TOUT AU LONG
DU PROCESSUS

DÈS L'INSTANT OU VOUS RECEVEZ UNE
DECISSION DE LA CNESST QUI N'EST PAS EN
VOTRE FAVEUR AVERTISSEZ VOTRE
PRÉSIDENT QUI LUI ,IRA CHERCHER LES
RESSOURCES NECESSAIRES POUR ESSAYER DE
FAIRE CHANGER LA DÉCISSION

UN NON DE LA CNESST NE VEUT PAS DIRE QUE
CE N'EST PAS UN ACCIDENT TRAVAIL

VENEZ NOUS VOIR NOUS ALLONS VOUS AIDER

VOTRE COMITÉ CNESST

PARTIE DE

HOCKEY DECK

BONJOUR A TOUS LE HOCKEY
REPRENDS DE PLUS BELLE VENEZ
FAIRE DE L'EXERCISSE AVEC NOUS

ORGANISATEUR : MARC LEFEBVRE

QUAND : DATES A VENIR

OU :RUE ST PAUL LE GARDEUR
VILLE RÉPENTIGNY

HEURES : A DETERMINER

AMENEZ VOS BATON ,CASQUE , ET
GANT ET VENEZ VOUS AMUSER
AVEC NOUS

5 10 15

1. Connaître son horaire 5 jours à l'avance

2.

Actuellement, la Loi sur les normes du travail n'oblige pas les employeurs à informer leurs employéEs à l'avance de leur horaire de travail. Cette flexibilité bénéficie principalement aux entreprises, qui peuvent ainsi plus facilement répondre à leurs propres besoins. Pour les travailleuses et les travailleurs, ne pas connaître leur horaire de travail à l'avance crée de véritables casse-têtes. Non seulement leurs revenus sont-ils souvent irréguliers et imprévisibles, mais planifier leur vie personnelle et familiale dans ce contexte devient un défi de taille.

3. Bénéficier de 10 jours de congé payé pour cause de maladie ou de responsabilités familiales

Au Québec, La Loi sur les normes du travail prévoit qu'une personne puisse s'absenter de son travail pour cause de maladie, d'accident ou pour assumer ses responsabilités familiales. L'employeur n'a toutefois aucune obligation de rémunérer ses employéEs lors de ces congés. Même du côté des syndiquéEs, près de la moitié des travailleuses et travailleurs ne bénéficient pas de suffisamment de congés payés. Pour les travailleuses et les travailleurs, devoir s'absenter du travail sans salaire constitue un facteur de stress économique important. Pour éviter de perdre une journée de salaire, plusieurs choisissent de travailler même lorsqu'ils sont malades.

4. Un salaire minimum de 15 \$ l'heure

Au Québec, en 2016, travailler au salaire minimum est encore synonyme de pauvreté et de précarité. Même en travaillant à temps plein (35 heures par semaine), une personne qui vit seule et qui gagne le taux du salaire minimum n'arrive pas à sortir de la pauvreté. Loin de lui permettre de boucler son budget, son revenu lui permet tout juste de répondre à ses besoins de base, tels que se loger, se nourrir, se vêtir et se déplacer. Selon l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques, c'est 15,10 \$ l'heure qu'il faudrait gagner au Québec, en 2016, pour avoir une pleine participation sociale et une marge de manœuvre pour sortir de la pauvreté. Or, c'est près d'un million de travailleuses et de travailleurs qui gagnent 15 \$ l'heure et moins.